

## Synthèse du Rapport Economique et Financier accompagnant le Projet de Loi de Finances 2021 (REF 2021)

Le Projet de Loi de Finances 2021 intervient dans un contexte international particulier marqué par une crise sanitaire inédite générée par la pandémie du Covid-19 qui a impacté de manière indifférenciée autant les pays développés que les pays émergents et en développement, avec de fortes ponctions sur le PIB au cours de la première moitié de l'année 2020.

Le Maroc, à l'instar des autres pays, a été fortement affecté par les conséquences de ladite crise, mettant à rude épreuve autant les capacités de son dispositif sanitaire à répondre à une forte demande de soins que la résilience de son économie à absorber les répercussions de cette crise inédite. Néanmoins, la gestion proactive de cette crise, grâce à la clairvoyance de Sa Majesté le Roi, et à travers le mécanisme de veille piloté par le Comité de Veille Economique (CVE) et les mesures de soutien déployées en temps opportun ainsi que celles engagées dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative 2020 ont permis au pays d'amortir les chocs économiques et sociaux auxquels il s'est trouvé confronté.

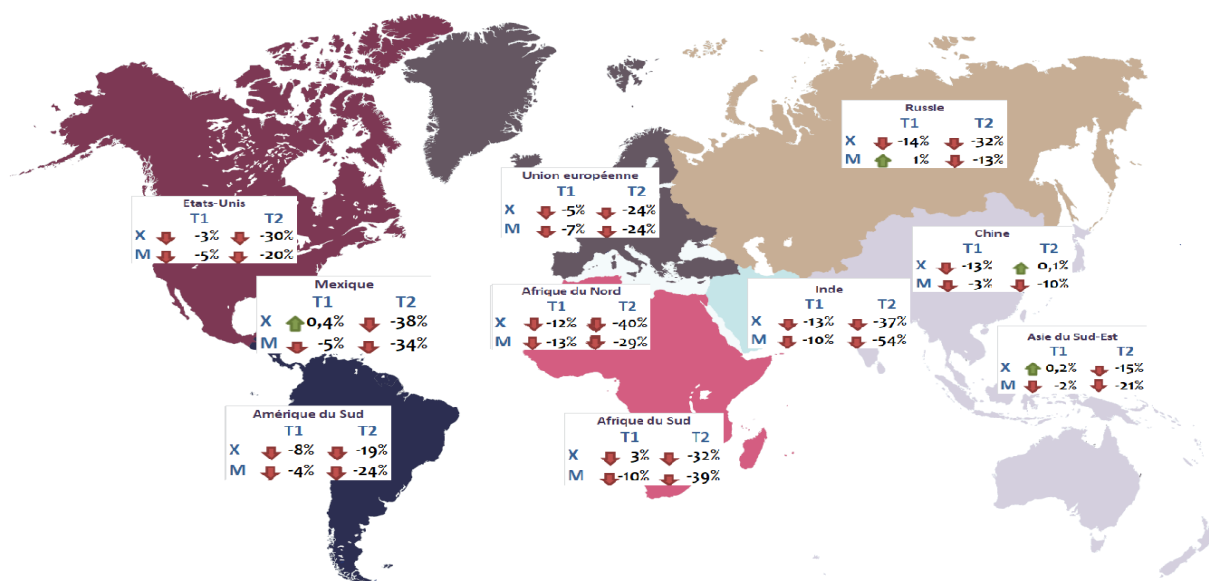
Tenant compte de ce contexte, le Rapport Economique et Financier accompagnant le Projet de Loi de Finances 2021 (REF 2021) traite, dans son premier chapitre, l'évolution de la situation de l'économie mondiale sous le prisme du Covid-19 et les perspectives qui se profilent en 2021, tout en mettant en exergue les ondes de chocs qui en découlent sur le Maroc. Le deuxième chapitre du Rapport est consacré, pour sa part, à l'analyse des répercussions de la crise sanitaire sur l'économie marocaine d'un point de vue global, sectoriel et territorial. Quant au troisième chapitre, elle explicite la réponse énergique rapide et transverse du Maroc à la crise. Concernant le quatrième chapitre, il interpelle la capacité du Maroc, à l'ère post Covid-19, à agir sur les leviers immatériels de création de la richesse et à parier sur les enjeux du futur. Le dernier chapitre du Rapport met en relief les choix budgétaires retenus dans le cadre du PLF 2021, tout en tenant compte des contraintes endogènes et exogènes imposées par le contexte de la crise du Covid-19.

### ***1. Evolution de l'environnement international du Maroc dans le contexte de la crise du covid-19***

La crise sanitaire du Covid-19 a mis sérieusement à plat les moteurs de la croissance de l'économie mondiale, rendant la sortie de la crise autant complexe qu'incertaine. Les chocs sans précédent ayant, ainsi, affecté de manière simultanée l'offre et la demande, sous l'effet des perturbations des chaînes de valeur mondiales, ont causé, selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), un effondrement de 17,2% du volume des échanges commerciaux au second trimestre 2020 contre une contraction de 3% un trimestre auparavant.

Certains pays en développement, notamment l'Inde, le Mexique ou l'Afrique du Sud ont été fortement affectés par les perturbations induites par la crise du Covid-19 (avec des contractions significatives de leurs exportations de 37%, 38% et 32% respectivement au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 et un net repli de leurs importations de 54%, 34% et 39% respectivement). La même tendance a été observée aux Etats-Unis et dans l'Union européenne, qui ont vu leurs échanges extérieurs se réduire

de près d'un quart. En revanche, la Chine semble avoir mieux résisté aux perturbations engendrées par la pandémie, avec une diminution de ses exportations de 13% seulement au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 et leur stagnation au deuxième trimestre au même niveau à la même période en 2019.



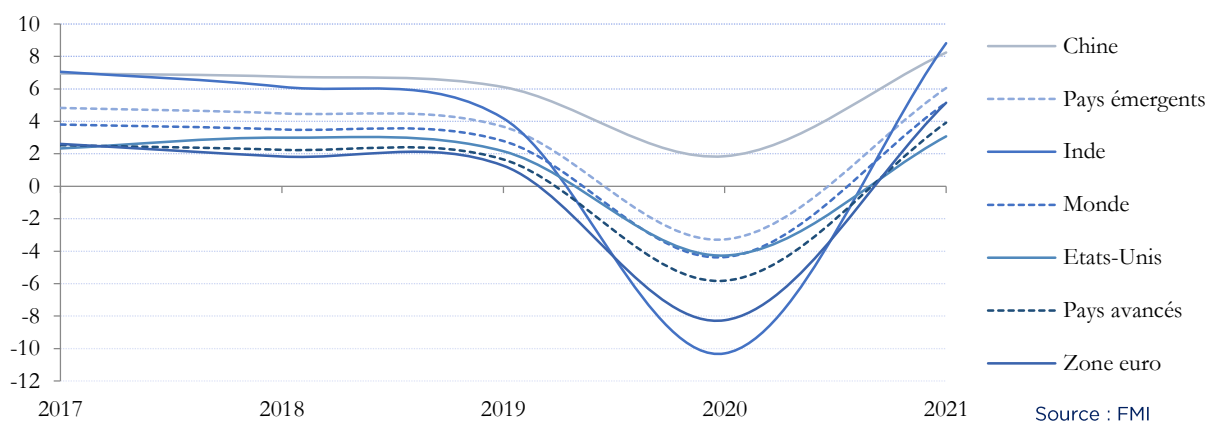
Graphique 1 : Evolution régionale des échanges de marchandises en valeur et en glissement annuel au titre du premier et du deuxième trimestre 2020

Par secteur, les chocs induits par la pandémie du Covid-19 n'ont pas affecté de manière uniforme tous les secteurs d'activité. Les ondes de ce choc ont été ressenties de manière plus intense dans les secteurs fortement tributaires des interactions sociales et des chaînes d'approvisionnement mondiales. A cet égard, les exportations mondiales d'automobile ont reculé de 8% au premier trimestre 2020 avant d'enregistrer un net fléchissement de 53% sur le 2<sup>ème</sup> trimestre. La même tendance a été observée pour le secteur des combustibles et des activités extractives, en raison principalement de l'effondrement des cours sur le marché international. A l'opposé, les branches d'activité liées à l'agroalimentaire et aux équipements de communication ont affiché une certaine résilience face aux effets négatifs induits par la pandémie.

Tenant compte de ces évolutions et au regard des effets persistants de la pandémie, les prévisions de l'OMC tablent sur une baisse du volume du commerce mondial de marchandises de 9,2% en 2020, avant de rebondir de 7,2% en 2021, soit un niveau qui demeure nettement inférieur à la tendance antérieure.

Dans ce sillage, les flux mondiaux d'IDE se sont contractés de 55%, en glissement annuel, au cours du premier trimestre de l'année 2020, d'après l'OCDE. Sur l'ensemble de l'année 2020, la CNUCED prévoit une baisse généralisée des flux de capitaux pouvant atteindre jusqu'à 40%, affectant de manière différenciée toutes les régions du monde. Ces flux devraient encore accuser une baisse additionnelle de 5% à 10% en 2021 avant de retrouver une dynamique positive en 2022.

Au regard de ces évolutions, les prévisions du FMI, datant d'octobre 2020, font état d'une contraction du PIB mondial de 4,4% au titre de l'année 2020, soit la plus forte récession depuis la seconde guerre mondiale. Les pays les plus durement touchés sont ceux où la pandémie du Covid-19 a été la plus dévastatrice sur le plan sanitaire et ceux dont l'activité économique est fortement dépendante des échanges extérieurs. Pour l'année 2021, l'économie mondiale devrait regagner progressivement sa vigueur, avec une croissance prévue de 5,2%, sous l'hypothèse de la dissipation progressive des effets de la pandémie.



Graphique 2 : Evolution de l'activité économique mondiale

Ainsi, le PIB des économies avancées connaîtrait une contraction significative de 5,8% en 2020 avant de se redresser de 3,9% en 2021. Dans les économies émergentes et en développement, le PIB devrait reculer de 3,3% en 2020, avant de rebondir de 6% en 2021, tiré particulièrement par la Chine.

Aux États-Unis, la contraction du PIB devrait atteindre 4,3% sur l'ensemble de l'année 2020 résultant essentiellement d'une forte baisse de l'activité économique au second trimestre 2020, soit de 31,4% après un repli de 5% au premier trimestre. Néanmoins, après avoir atteint un creux en avril 2020, le PIB a enregistré une nette reprise, soutenue par la réouverture de l'économie, la poursuite d'une politique monétaire accommodante et la mise en place d'un plan de relance sans précédent avec un appui budgétaire de 14% du PIB. La reprise économique devrait se renforcer en 2021, avec une croissance attendue du PIB de 3,1%.

L'activité économique de la zone euro a enregistré, pour sa part, une chute historique au premier semestre 2020 de 11,8% après un recul de 3,7% au premier trimestre. Elle devrait se contracter de 8,3% en 2020 sous l'effet des récessions enregistrées par l'Allemagne (-6%), la France (-9,8%), l'Italie (-10,6%) et l'Espagne (-12,8%). L'activité économique dans la zone euro devrait reprendre en 2021, en enregistrant une croissance de 5,2% (+4,2% en Allemagne, +6% en France, +5,2% en Italie et +7,2% en Espagne) soutenue par des plans de relance massifs (750 milliards d'euros comprenant 360 milliards de prêts et 390 milliards de subventions).

Pour ce qui est des économies émergentes et en développement, la pandémie du Covid-19 devrait plonger les économies émergentes dans une profonde récession en 2020 dont l'ampleur varie selon les pays et les régions. Selon le FMI, le PIB de ces économies devrait se contracter de 3,3% en 2020, avant de rebondir de 6% en 2021. Les perspectives restent, toutefois, entachées de grandes incertitudes, avec notamment l'hypothèse d'une pandémie plus longue que prévu et l'affaiblissement du commerce et des chaînes d'approvisionnement au niveau mondial.

Les économies émergentes d'Asie devraient, pour leur part, fléchir de 1,7% en 2020, avant de rebondir de 8% en 2021. Il y a lieu de noter que l'activité économique chinoise devrait ralentir fortement en 2020 pour s'établir à 1,9% et se renforcer en 2021 en s'établissant à 8,2%.

En Europe émergente, le PIB devrait se contracter de 4,6% en 2020, avant de connaître une reprise de 3,9% en 2021. En Amérique latine et Caraïbes, l'activité économique devrait chuter de 8,1% en 2020, avant de se redresser de 3,6% l'année prochaine. Au Moyen-Orient et Asie centrale, le PIB devrait se contracter de 4,1%, avant de progresser de 3% en 2021. En Afrique subsaharienne, l'activité économique devrait diminuer de 3% en 2020, avant de rebondir de 3,1% en 2021.

## ***2. Impacts de la crise du Covid-19 sur l'économie nationale***

L'élan de croissance observé durant les dernières années, marqué par la réalisation des taux de croissance économique passant de 3,1% en moyenne entre 1990 et 1999 à 4,1% en moyenne au titre de la période de 1999 à 2019, a été durement impacté par la crise du Covid-19 ayant induit un double choc affectant à la fois l'offre et la demande.

Au regard de ce contexte, l'activité sectorielle a été touchée de manière différenciée selon la nature des secteurs. Ainsi, les secteurs profondément touchés regroupent les activités dépendantes de la demande externe, en raison de la baisse substantielle de la demande adressée au Maroc et des commandes des donneurs d'ordre, la rupture des chaînes de valeur et d'approvisionnement mondiales, auxquels s'ajoutent les mesures sanitaires imposées... Il s'agit principalement des activités de l'hôtellerie et restauration, des industries du textile-habillement, de la mécanique-métallurgique et électriques (automobile, aéronautique, électronique...). Des secteurs, pour leur part, ont subi les impacts de la crise mais avec une intensité relativement modérée dont les activités domestiques et les secteurs à l'export (transport, services rendus aux entreprises, commerce...). Des secteurs qualifiés de résilients ont, quant à eux, pu maintenir une croissance positive bien qu'en deçà du rythme d'évolution tendancielle, regroupant des activités domestiques support à l'activité économique (services financiers, télécommunication), des secteurs non marchands administrés (santé, éducation, administration), des activités de production des biens essentiels dans ce contexte de crise (industrie agroalimentaire, industrie pharmaceutique) et des activités à l'export où le Maroc détient une position d'acteur majeur sur la scène mondiale (activités du phosphate et dérivés).

Ainsi, pour ce qui est du secteur agricole, il a été doublement impacté par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 ainsi que par le déficit pluviométrique. La production céréalière s'est, de ce fait, limitée à près de 32 millions de quintaux, soit une baisse de 38,2% par rapport à la campagne précédente et de 59,6% par rapport à production moyenne de la période 2008-2019. Quant aux effets de la crise sanitaire sur le secteur, ils se sont sensiblement fait sentir essentiellement au niveau des exportations agroalimentaires, particulièrement, celles relatives aux produits agricoles phares (agrumes, fruits frais...). En dépit de ce contexte particulièrement difficile, le Maroc grâce aux politiques agricoles menées, notamment, dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) a, néanmoins, réussi de maintenir une offre appréciable en produits agricoles et poursuivre, même durant la période de confinement, l'activité de production agricole dans les périmètres irrigués et l'approvisionnement du marché national en produits agricoles. A cet égard et afin de capitaliser sur les acquis et avancées encourageantes réenregistrées dans le cadre du PMV en termes de renforcement de la résilience du secteur et de garantie de la souveraineté et de la sécurité alimentaire du pays, le Maroc s'est engagé dans une nouvelle stratégie baptisée Génération Green à l'horizon 2030, qui repose sur deux fondements à savoir, le développement de capital humain et la pérennisation de la dynamique du développement du secteur agricole.

Quant au secteur de la pêche, il figure parmi les secteurs qui seraient modérément impactés par la crise du Covid-19 et ce, grâce essentiellement au renforcement des mesures de prévention et de protection contre la pandémie à bord des bateaux (désinfection des embarcations, distribution de masques aux marins...), ce qui a permis aux opérateurs de la pêche maritime d'assurer un approvisionnement normal et continu du marché local en produits de la mer. Toutefois, les prix des produits halieutiques au niveau des principales halles aux poissons ont enregistré une baisse après la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. De plus, les exportations des produits halieutiques ont reculé en valeur de 4,2% alors qu'elles ont affiché une légère hausse en volume de 0,8%. La crise sanitaire a, ainsi, mis en relief les acquis du secteur à consolider ainsi que les défis qu'il est amené à relever au niveau de l'amont et de l'aval de la chaîne de valeur du secteur.

Pour sa part, le secteur industriel, qui représente à lui seul près de 17% de la valeur ajoutée nationale, semble avoir subi un coup de décélération sous l'effet des perturbations profondes induites par la crise du Covid-19 sur les chaînes de valeur mondiales de plusieurs branches industrielles. En effet, le déclenchement de la pandémie du Covid-19 et l'ampleur de sa propagation

a suscité des effets négatifs au niveau de plusieurs branches industrielles durant le premier semestre de l'année 2020, comme en témoignent les résultats de l'enquête de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc qui font état d'une forte contraction du Chiffre d'Affaires et d'emploi dans le secteur industriel (manufacturier et extractif) respectivement de 56,7% et de 32,8% à fin mai 2020, en glissement annuel.

Le secteur automobile est l'un des premiers secteurs industriels au niveau mondial à subir les répercussions négatives de la pandémie. Le Maroc n'a pas été en reste de ces évolutions, puisque les approvisionnements de son secteur automobile se sont contractés, en glissement annuel, de 56%, durant la période mars-mai 2020. De même, ses exportations ont affiché une forte contraction en mars, avril et mai, respectivement de 79%, 76%, et 41%, consécutivement à l'effondrement de la demande dans les principaux marchés à l'export. A fin août, le chiffre d'affaires à l'export a atteint 39,4 milliards de dirhams contre 51,3 milliards de dirhams en 2019, soit une baisse de 23,3%.

Dans le même sillage, l'industrie aéronautique a subi profondément le choc de la crise sanitaire et son corolaire la fermeture des frontières entre les pays, pour contenir la propagation rapide de la pandémie. De par son insertion dans la chaîne de valeurs mondiale, le Maroc a subi les ondes de chocs de la crise du secteur aéronautique, comme l'attestent le repli de ses approvisionnements à l'international de 48% à fin août 2020, en glissement annuel, ainsi que celles de l'ensemble de l'écosystème aéronautique de 23,8% avec une baisse plus marquée en juillet (-51%).

De même, l'industrie du textile-habillement a été fortement impactée par la crise, sous l'effet des mesures de confinement imposées dans plusieurs pays européens. En réponse à une demande en berne et à la forte baisse des carnets de commandes des grands donneurs d'ordre, les exportations de l'écosystème du textile marocain ont enregistré un recul cumulé durant les huit premiers mois de l'année 2020 s'élevant à 26,3%, en glissement annuel.

Nonobstant la crise sanitaire, certaines branches industrielles affichent un comportement plus résilient. Ainsi, le secteur agroalimentaire a pu compenser ses pertes à l'export par une demande locale dynamique pour les produits alimentaires maintenue grâce, notamment, aux subventions accordées par les pouvoirs publics aux ménages affectés par la crise. Pour l'industrie chimique et para-chimique, la demande locale pour les produits pharmaceutique a permis de combler la baisse de la demande étrangère. De même, les exportations des dérivés de phosphates ont fait preuve d'un comportement résilient malgré les perturbations des prix sur le marché international.

Tenant compte de ce contexte et afin de réussir une transformation profonde de l'industrie marocaine, un Plan de relance industrielle sur la période 2021-2023 a été élaboré visant l'accompagnement des filières industrielles et le renforcement de leur intégration, le développement de l'entrepreneuriat industriel et l'appui de l'émergence d'une nouvelle génération d'industriels.

Concernant le secteur de l'immobilier, la pandémie du Covid-19 a fait subir au secteur les effets d'un double choc, du côté de l'offre en relation avec l'arrêt des chantiers (l'arrêt de l'activité pendant la période du confinement a touché 56% des entreprises du secteur selon la CGEM) et du côté de la demande suite à l'instauration du confinement pendant une période relativement importante (près de 40,9% des entreprises du secteur prévoit une baisse de leur chiffre d'affaires de plus de 50% à la fin de l'année 2020 d'après la Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics-FNBTP-). L'avènement de la pandémie du Covid-19 a, ainsi, dévoilé la nécessité d'accélérer la mise en œuvre d'une nouvelle feuille de route pour relancer le secteur à même d'apporter les réponses appropriées aux défis classiques mais également aux nouvelles exigences dictées par la pandémie en relation avec le renforcement de la sécurité sanitaire, la digitalisation du processus de l'acte de bâtir depuis la conception jusqu'à la commercialisation en passant par le dépôt et la délivrance électronique des autorisations de construire, la conclusion numérique des actes notariales et de crédits bancaires, les ventes en ligne grâce à des procédures innovantes de commercialisation, les transferts de propriété...

Incontestablement, le secteur du tourisme demeure le secteur le plus impacté par la crise sous l'effet de la fermeture des frontières, la suspension des déplacements interurbains et la fermeture des cafés et restaurants. L'activité touristique a de ce fait, enregistré, à fin juin, la fermeture de 95% des Etablissements d'Hébergement Touristique Classés (EHTC). En outre, les arrivées aux postes frontières ainsi que les nuitées ont accusé, à fin août 2020, une baisse respectivement de 77% et de 67% par rapport à la même période de l'année 2019. Quant aux recettes de voyage, elles se sont repliées de 55,3% à fin août 2020 pour s'établir à 23,6 milliards de dirhams. La pandémie a, dans ce sens, mis en lumière la forte dépendance du tourisme national aux marchés émetteurs vu que le tourisme interne ne représente que 31% de l'activité contre 64% dans l'Union Européenne. Pour remédier à cette situation et afin d'atténuer les impacts néfastes de la crise tout en soutenant la reprise de l'activité, un contrat-programme pour la relance du secteur touristique, couvrant la période 2020-2022 et impliquant les intervenants publics et privés du secteur, a été signé le 6 août 2020. Ce contrat programme comprend 21 mesures qui intègrent en plus des mesures transverses, d'autres relatives à la préservation de l'emploi, au soutien économique et financier pour la relance, à la stimulation de l'investissement et la transformation de l'outil de production, et à l'activation et au renforcement de la demande touristique.

De même, le secteur du transport a été sévèrement impacté dans l'ensemble de ses segments mais avec des degrés différenciés corollairement à la suspension totale du trafic des passagers et partielle du transport des marchandises à l'intérieur du Royaume et avec le reste du monde. Toutefois, il y a lieu de noter que le secteur a démontré une forte résilience manifestée par sa capacité à continuer d'assurer l'approvisionnement du pays en produits nécessaires tout en s'accommodant aux exigences sanitaires dues à la pandémie. Pour y parvenir, les intervenants dans le domaine du transport et de la logistique, notamment, les entreprises publiques ont opéré un réel changement du comportement en rendant les services fournis aux professionnels et aux citoyens davantage efficaces et ce, en procédant à la dématérialisation des documents et des procédures (appels d'offres, bons à délivrer, paiement électronique sans-contact, réservation, rendez-vous à distance, ...). Ces efforts de digitalisation sont, à cet égard, appelés à se poursuivre et se consolider.

Par ailleurs, la crise sanitaire a eu des impacts mitigés sur le secteur du commerce et de distribution. Les commerces assurant l'approvisionnement en produits de premières nécessités (aliments, carburants, demi-produits,...) ont pu préserver la dynamique de leurs activités, grâce à l'accroissement de la demande des ménages pour les produits essentiels notamment ceux de l'alimentation générale et des produits d'hygiène. En revanche, les commerces relatifs aux autres biens (électroménager, loisirs, mobilier...) ont connu un arrêt quasi total de leurs activités. Malgré ces effets négatifs, la crise du Covid-19 a davantage relevé le potentiel du E-commerce. Les entreprises qui se sont appuyées sur ce créneau ont fait preuve de plus de résilience et ont pu amortir mieux que d'autres les chocs baissiers de la pandémie sur leurs activités. Une réflexion profonde mérite d'être menée pour développer ce créneau, de manière à le rendre largement accessible en prenant en considération les spécificités de la population marocaine et ce, moyennant la mise en place de plateformes et des produits de paiement simples, efficaces et accessibles à la fois par les commerçants et les consommateurs.

Les effets de la crise du Covid-19 sur l'ensemble de l'activité sectorielle se sont traduits par des suppressions d'emplois et par le report des programmes d'embauches préalablement programmés par les entreprises, comme en témoignent les résultats trimestriels de l'Enquête Nationale sur l'Emploi réalisée par le HCP relative au deuxième trimestre 2020 et qui correspond à la phase du confinement strict de la population. Ainsi, l'économie marocaine a perdu, entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de l'année 2020, près de 589.000 postes d'emploi, résultant d'une perte de 520.000 postes en milieu rural et de 69.000 en milieu urbain. En conséquence, le volume de chômage a atteint un record de 1.477.000 personnes au niveau national. Le taux de chômage s'est, de ce fait, réorienté à la hausse passant de 8,1% à 12,3% au niveau national, de 11,7% à 15,6% en milieu urbain et de 3% à 7,2% en milieu rural. Cette situation touche davantage

les jeunes âgés de 15 à 24 ans (33,4%), et dans une moindre mesure les diplômés (18,2%) et les femmes (15,6%).

Au niveau territorial, l'ampleur des effets de la crise du Covid-19 varie d'une région à l'autre, en fonction de la nature de son tissu productif et de sa diversification. Selon les résultats de la deuxième vague de l'enquête auprès des entreprises de la CGEM, des replis importants d'activité ont été recensés entre mars et mai 2020, oscillant entre 51,7% pour la région de Béni Mellal Khénifra et 72,4% pour la région de Darâa Tafilalet. La métropole économique du Royaume a subi une baisse drastique des activités des entreprises se situant à 55,7% sur la même période. La région de Marrakech Safi, dont l'économie dépend du secteur des hôtels et restaurants a accusé un repli de 66,8% au titre des activités des entreprises relevant de cette région. Cette situation souligne, ainsi, la nécessité de renforcer l'attractivité des territoires marocains et de consolider les moyens mis à leur disposition afin d'assurer un développement équilibré et harmonieux à même de préparer les territoires à s'insérer dans la nouvelle dynamique post Covid-19.

### ***3. Réponse marocaine à la crise liée à la pandémie du Covid-19 : Une gestion proactive axée sur une approche anticipative***

En réponse à la crise liée à la pandémie du Covid-19, le Maroc, grâce à la clairvoyance de Sa Majesté Le Roi, a placé la vie du citoyen au premier rang des priorités, en prenant des mesures audacieuses pour enrayer la propagation de la pandémie, et en déployant des dispositifs de soutien inédits au profit des couches sociales dont la vulnérabilité a été accentuée par la crise.

En plus de l'Etat d'Urgence Sanitaire décrété depuis 19 mars 2020 et l'instauration d'un confinement généralisé, le Gouvernement, sous Hautes Instructions Royales, a procédé, en date du 15 mars 2020, à la création du Compte d'Affectation Spéciale intitulé « Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus " Covid-19" » et ce, pour faire face aux effets économiques et sociaux induits par la crise. Ce Fonds a été doté d'une enveloppe de 10 milliards dirhams émanant du Budget Général de l'État à laquelle s'ajoute la contribution des régions d'un montant de 1,5 milliard de dirhams. A fin août 2020, le montant global des recettes de ce Fonds s'est établi à 33,725 milliards de dirhams. Ces ressources sont réservées, essentiellement, à la prise en charge des dépenses de mise à niveau du dispositif médical, en termes d'infrastructures et de moyens supplémentaires à acquérir, dans l'urgence, pour traiter dans de bonnes conditions les personnes atteintes par le virus. Ce Fond est destiné, également, au soutien de l'économie nationale pour faire face aux chocs induits par cette pandémie, à travers les mesures décidées par le Comité de veille Economique (CVE). Ce dernier présidé par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA), a été mis en place, le 16 mars 2020 et est composé de plusieurs départements ministériels, de la Banque Centrale et du secteur privé. Il est chargé d'une part, de suivre de près l'évolution de la situation économique à travers des mécanismes rigoureux de suivi et d'évaluation, et d'autre part, d'identifier les mesures appropriées en termes d'accompagnement des secteurs affectés par la crise.

Pour ce faire, le CVE a structuré son approche d'action autour de trois lignes directrices pour juguler les effets déjà ressentis de la crise et de préparer la sortie de la crise.

- *La résistance* : marquée par l'opérationnalisation des mesures transversales qui s'appliquent à tous les secteurs, avec une priorité accordée aux ménages vulnérables, aux salariés et aux entreprises qui ont arrêté leur activité suite au confinement obligatoire. Les mesures retenues durant cette phase ont été financées directement par le Fonds Covid-19. Il s'agit, essentiellement, de :
  - ✓ L'octroi d'une indemnité forfaitaire mensuelle nette de 2.000 dirhams et le maintien des prestations relatives à l'AMO et des allocations familiales au profit des salariés affiliés à la CNSS en arrêt partiel ou total du travail. Le coût de total de cette opération supporté par le Fonds Covid-19 avoisine près de 6,3 milliards de dirhams à fin juin 2020 ;

- ✓ Le versement d'indemnités aux ménages opérant dans le secteur informel (disposant ou non du RAMED) dont le montant varie selon la taille du ménage (de 800 dirhams à 1.200 dirhams). Près de 5,5 millions de ménages dont 45% en milieu rural ont bénéficié de ces aides ;
- ✓ Allègement des charges sociales, financières et fiscales au profit des entreprises, par le biais de suspension du paiement des cotisations sociales dues à la CNSS au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2020 et une remise gracieuse des majorations de retard au titre de la période précitée, le report des échéances des crédits bancaires et des échéances de Leasing au profit des entreprises, des PME, des TPME et aux personnes exerçant une profession libérale en difficulté, jusqu'au 30 juin 2020, sans paiement ni de frais ni de pénalités, la suspension des contrôles fiscaux et des avis à tiers détenteurs, le report au profit des personnes physiques qui le souhaitent, de l'échéance de la déclaration annuelle du revenu global... ;
- ✓ Financement et couverture des besoins en Fonds de roulement des entreprises en difficultés, moyennant la mise en place du dispositif de financement « DAMANE OXYGENE » qui est un produit de garantie mis en place par la Caisse Centrale de Garantie (CCG) visant la couverture d'un découvert exceptionnel à hauteur de 95%, au profit des TPME et des entreprises de taille intermédiaire réalisant un Chiffre d'Affaires entre 200 millions et 500 millions de dirhams et dont l'activité a été impactée par la crise. Au 16 octobre 2020, près de 49.360 entreprises ont bénéficié de cette garantie pour un montant total de 17,31 milliards de dirhams ;
- ✓ Mise en place d'un crédit d'un montant pouvant atteindre un montant de 15.000 dirhams à un taux zéro au profit des autoentrepreneurs impactés par la crise ;
- ✓ Apport d'appui nécessaire en faveur des entreprises titulaires des marchés publics et renforcement de la souplesse dans le fonctionnement des entreprises...

Les mesures, ainsi, entreprises dans le cadre du CVE ont été appuyées par d'autres d'ordre monétaires et financier dont la réduction par Bank Al-Maghrib de son taux directeur, le ramenant à 1,5% à date du 16 juin 2020, le tirage sur la Ligne de Précaution et de Liquidité (LPL), conclue entre le Maroc et le FMI en 2012, d'un montant de 3 milliards de dollars, l'autorisation du dépassement du plafond des emprunts extérieurs fixé en vertu de l'article 43 de la Loi de Finances 2020 afin de permettre au Maroc d'assurer ses besoins en devises...

- *Le redémarrage* : les mesures à même de réussir l'accompagnement du redémarrage de l'activité économique nationale ont été déclinées au niveau de la Loi de Finances Rectificative relative à l'année 2020 articulée autour de trois priorités à savoir :
  - ✓ L'accompagnement de la reprise progressive de l'activité économique, moyennant le renforcement du dispositif de garantie du financement des entreprises destinées à toutes tailles confondues de la TPE à travers le produit « Relance TPE » aux Grandes Entreprises via le produit « Damane Relance » et ce, pour répondre à leurs besoins en Fonds de roulement au cours du second semestre de 2020. Ces produits bénéficient des garanties de l'Etat qui varient de 80% à 95% et dont le remboursement est étalé sur 7 ans avec 2 ans de délai de grâce pour un taux d'intérêt de 3,5%. De plus, certains Etablissements et Entreprises Publics impactés par la pandémie bénéficient d'un nouveau mécanisme de crédit garanti à 100% par l'Etat dont l'objectif est l'accélération du paiement des dettes des TPME.
  - ✓ La préservation des emplois, en conditionnant le prolongement jusqu'à fin décembre 2020 du soutien apporté aux entreprises opérant dans certains secteurs économiques qui demeurent en difficulté par la préservation d'au moins 80% de leurs employés déclarés à la CNSS et par la régularisation rapide de la situation des employés non déclarés.
  - ✓ L'accélération de la mise en œuvre des réformes de l'Administration et ce, à travers la simplification des procédures administratives et le renforcement du recours à la digitalisation de l'administration...



- *La relance et la réadaptation* : pour ce faire, l'Etat, les entreprises, et le secteur bancaire ont initié, en réponse aux Hautes Instructions Royales, le « Pacte pour la relance économique et l'emploi » signé le 6 août 2020 et inclut des mesures transverses ainsi que des spécificités sectorielles concernant en particulier les secteurs les plus touchés par la crise, qui devant faire l'objet de contrats et de conventions conclus avec les fédérations concernées. Le premier contrat-programme a été signé, le 6 août 2020 et a concerné la relance du secteur touristique en phase post Covid-19, suivi de deux contrats-programmes signés le 5 octobre 2020 relatifs à la relance du secteur de l'évènementiel et des traiteurs ainsi que du secteur des parcs d'attractions et de jeux.

En vertu de ce Pacte, l'Etat s'est engagé à mobiliser près de 120 milliards de dirhams pour accompagner la relance économique dont 75 milliards de dirhams de crédits garantis par l'Etat au profit de tous les segments d'entreprises et 45 milliards affectés au Fonds Mohammed IV pour l'investissement (dont 15 milliards de dirhams financés par l'Etat) et seront destinés au financement des projets d'investissement.

Pour réunir les conditions de réussite de ce Plan, Sa Majesté le Roi a réitéré la nécessité de mettre l'humain au cœur des actions socio-économiques, à travers la réforme et la généralisation de la protection sociale à tous les citoyens, parallèlement à une réforme profonde du secteur public pour corriger les dysfonctionnements structurels des établissements et entreprises publics et rehausser leur efficacité économique et sociale.

#### ***4. La sortie de la crise : une aubaine pour résoudre les problématiques structurelles auxquelles fait face notre pays***

La gestion de la crise sanitaire a généré une dynamique encourageante qui devrait renforcer la capacité de notre pays à résorber les déficits structurels, à ouvrir des perspectives prometteuses lui permettant de s'adjuger un positionnement favorable dans le monde post Covid-19 et ainsi à dessiner les contours du nouveau modèle de développement voulu par Sa Majesté le Roi. Le renforcement des ressorts immatériels de la création de la richesse nationale constitue, aujourd'hui, le levier par excellence à même de réussir le pari d'un développement inclusif et durable.

A cet égard, il y a lieu de noter qu'en dépit des avancées enregistrées par le Maroc pour forger les bases d'un capital humain à fort potentiel, plusieurs défis sont, ainsi, à relever pour y parvenir. Il s'agit, entre autres, du relèvement de la qualité de l'enseignement et son adaptation permanente aux compétences requises, ce qui suppose autant d'agir sur les contenus pédagogiques que sur la qualité du corps enseignant. Le recours aux technologies du digital, dont l'importance a été mise en relief dans le contexte de la crise du Covid-19, pourrait être un levier d'accélération de la modernisation du système éducatif et de relèvement de sa qualité d'ensemble. De même, la lutte contre l'analphabétisme, surtout chez les femmes, mérite une importance cruciale.

Dans le même sillage, le renforcement de la formation professionnelle se dresse comme un des leviers essentiels de développement économique et social. Dans ce sens, la feuille de route présentée, le 4 avril 2019, devant Sa Majesté le Roi, relative au développement de ce secteur est axée sur sa profonde mise à niveau, à travers, notamment, la mise en œuvre d'une nouvelle génération d'établissements de formation professionnelle « cités des métiers et des compétences » multisectorielles et multifonctionnelles au sein de chacune des douze régions du Royaume. La concrétisation des ambitions de ladite feuille de route, une attention particulière devrait être attribuée à l'accompagnement des transformations de l'économie et des besoins à pourvoir en matière de compétences, à la nécessité de rechercher une meilleure articulation entre la formation professionnelle, l'enseignement général et avec le milieu du travail et à la contribution à l'intégration sociale et professionnelle des différentes catégories sociales et à la garantie de l'équité et de l'égalité des chances.

De plus, le contexte actuel marqué par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 rend, à l'évidence, nécessaire une réforme de fond du secteur de la santé, autant au niveau de l'offre avec

toutes les infrastructures qu'il conviendrait de réaliser et les ressources humaines qu'il importe de préparer et retenir qu'au niveau de la demande et ce, moyennant l'élargissement de l'accessibilité des populations aux soins de qualité et à des coûts abordables. Une égale importance devrait être attribuée à la sécurité sanitaire du pays, en renforçant sa résilience aux risques de transmission des pandémies qui risquent de devenir plus fréquents. Les capacités d'anticipations et d'alerte précoce devraient, ainsi, être érigées au rang des priorités des pouvoirs publics, surtout au vu des conséquences néfastes sur le plan économique et social que génèrent ces pandémies.

Par ailleurs, la crise sanitaire a également mis la lumière sur le fait que la réponse apportée pour y faire face ne dépend pas seulement de la qualité du système de santé et du nombre de filets de sécurité mis en place, mais aussi des systèmes d'information mis en place, de l'organisation des institutions publiques et de la capacité de ces institutions à fournir des services, notamment, aux populations pauvres et vulnérables. Tenant compte de ce contexte inédit et des enseignements qui en découlent, une réforme en profondeur de la protection sociale qui consacre une couverture sociale universelle est initiée en réponse aux Hautes Orientations Royales. Ladite réforme interpelle des mutations profondes de la gestion et de la gouvernance du système de protection sociale au Maroc et consacre une couverture sociale universelle, par le biais de la généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et des allocations familiales dès le mois de janvier 2021, la mise en place d'une indemnité pour perte d'emploi (IPE) au profit des Marocains ayant un emploi régulier et d'une retraite au profit de la population active non couverte. Le déploiement de cette réforme implique de nombreuses mesures préalables amenées à être opérationnalisées dont l'adaptation du cadre législatif et réglementaire régissant la couverture sociale, la mise à niveau des structures hospitalières et l'organisation de la filière de soins, la réforme des systèmes et programmes sociaux déjà en place, notamment à travers l'opérationnalisation du Registre social unifié (RSU), la réforme de la gouvernance du système de protection sociale et la réforme fiscale relative à l'instauration de la Contribution Professionnelle Unique (CPU).

La crise sanitaire liée au Covid-19 a, en outre, donné un coup d'élan à la digitalisation offrant, de ce fait, à notre pays des opportunités à saisir pour stimuler la croissance, la compétitivité et l'inclusion. Toutefois, certains leviers gagneraient à être déployés en vue d'asseoir les bases d'une transition digitale réussie au Maroc. Il s'agit, essentiellement, de promouvoir l'éducation numérique tout en favorisant des cursus de formation en phase avec les enjeux de demain (l'intelligence artificielle, la robotique avancée, le codage, l'analyse du Big Data, etc.), de stimuler la transformation numérique des entreprises pour réussir leur ancrage à la culture numérique, de renforcer les installations digitales et télécoms en déployant une infrastructure à haut débit sur l'ensemble du territoire, d'accélérer les projets liés au e-gov pour la digitalisation de bout en bout des parcours des services publics, de soutenir le développement des startup dans le sens de la mise en place d'un écosystème propice à l'innovation et à la R&D, ainsi que d'assurer une bonne régulation afin de faire face au caractère mouvant de l'économie digitale.

Le Maroc, de par les contraintes environnementales auxquelles il est confronté (stress hydrique, dégradation des sols, dépendance énergétique, vulnérabilité au changement climatique, pollution...), est fortement appelé à inscrire la transition verte en tant que pilier du renouveau de son modèle de développement à travers plusieurs leviers à savoir :

- L'accélération de la transition énergétique du pays en prenant en considération les différents défis d'ordre économique, financier, social, technologique et environnemental que cette transition implique ;
- La prise en compte proactive des défis majeurs de la contrainte hydrique liés à la raréfaction des ressources en eau en raison notamment de l'intensification des périodes de sécheresse, l'utilisation inefficace des ressources disponibles et leur valorisation insuffisante ainsi que les dysfonctionnements affectant la gouvernance du secteur de l'eau ;

- L'alignement sans équivoque du développement du tissu productif national sur les principes de la durabilité environnementale, en mettant l'accent sur les questions liées à l'empreinte écologique des secteurs agricole et industriel.

Ceci dit, la consolidation de l'intégration régionale de notre pays dans le monde post covid-19 présente des opportunités inédites pour forger son positionnement international et l'asseoir sur des bases solides et durables. Pour ce faire, le Maroc est appelé à optimiser sa stratégie d'ouverture et à maximiser ses retombées en termes de développement de l'offre exportable et d'attractivité des investissements étrangers à fort impact sur la transformation structurelle de l'économie nationale et ce, en ayant pour objectif de faire du Maroc une plateforme d'exportation vers les marchés tiers, notamment en Afrique. Cette ambition exigerait une consolidation de la stratégie africaine du Maroc en l'inscrivant dans des schémas multidimensionnels de coopération, en mettant davantage l'accent sur les formes de partenariats trilatérales (Afrique- Maroc-Europe ; Afrique-Maroc-CCG ; Afrique- Maroc-pays émergents...). Dans le même cadre, le Maroc est appelé à se doter d'une stratégie intégrée de marque-pays (label Maroc) qui servirait de levier pertinent pour un meilleur repositionnement dans les Chaines de Valeur Mondiales.

La réadaptation confirmée du Maroc au monde post covid-19 ne peut être réussie sans le renforcement et la consolidation des bases d'une bonne gouvernance. La crise sanitaire a, dans ce sens, accéléré la prise de décision concernant notamment le chantier de l'administration électronique et le télétravail en vue d'assurer la continuité des services publics, tout en préservant la santé et la sécurité des fonctionnaires, des employés et des usagers contre la propagation de la pandémie du Coronavirus. De même, la restructuration des Establishments et des Entreprises Publics a été érigée en chantier prioritaire, en réponse aux Orientations Royales, en vue de corriger les dysfonctionnements structurels de ces derniers, garantir une complémentarité et une cohérence optimales entre leurs missions respectives et rehausser leur efficacité économique et sociale. A cet égard, des opérations de suppressions de certains EEP seront menées avec diligence et de concert avec les Ministères et les EEP concernés. En outre, des opérations de rapprochement et de regroupement de certains EEP sont prévues dans le sens de générer de fortes synergies pour dégager des marges de financement et de nouvelles opportunités à même d'optimiser l'action publique dans son ensemble. L'opérationnalisation de ce chantier est du ressort de l'Agence nationale dédiée à la gestion stratégique des participations de l'Etat et au suivi de la performance des établissements publics dont la mise en place a été confiée au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

### ***5. Gestion des finances publiques à l'épreuve de la crise covid-19***

Les finances publiques ont subi un double choc, induit par l'effet concomitant des mesures de soutien pour endiguer les conséquences de la crise covid-19 sur le plan économique et social et la baisse drastique des recettes fiscales dans un contexte de baisse marquée de l'activité. Un tel contexte a rendu nécessaire de procéder à une optimisation des dépenses publiques et leur priorisation. Les mesures apportées par la Loi de Finances Rectificative 2020 et celles envisagées dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2021 s'inscrivent pleinement dans cette perspective.

En effet, les dispositions préalablement adoptées dans le cadre de la Loi de Finances pour l'année 2020 ont été confrontées à de nouveaux défis liés aux déséquilibres provoqués par l'impact économique la crise Covid-19 sur les différents secteurs, accentués par l'impact négatif de la sécheresse, induisant ainsi un gap au niveau de l'équilibre des finances publiques par rapport à la trajectoire initialement prévue. Tenant compte de ce nouveau contexte, la LFR 2020 a été adoptée sur la base des évolutions enregistrées à fin juin 2020, tablant sur un déficit budgétaire de près de 7,5% du PIB à fin 2020 contre une prévision préliminaire de 3,5% conformément à la LF 2020.

Ainsi, en termes d'évolution des dépenses et des recettes publiques à fin septembre 2020, les recettes fiscales ont été exécutées à hauteur de 79,3%, avec une baisse de 7,3%, en glissement annuel. Ce repli est attribuable aux restrictions imposées à l'activité économique dans le cadre du confinement obligatoire décrété par le Gouvernement, entre le 20 mars et le 10 juin 2020. Les

recettes au titre des impôts directs ont affiché, pour leur part, un recul de 2,5% imputable à une hausse modérée des recettes tirées de l'impôt sur les sociétés (IS) de 1%, à la baisse des recettes au titre de l'impôt sur le revenu (IR) de 5,3%, à la contraction des majorations de retard de 36,8% et à la progression de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfices de 122 millions de dirhams pour s'élever à 2,1 milliards de dirhams.

S'agissant des impôts indirects, ils ont connu une baisse considérable de 10,3% à fin septembre 2020, en raison de la baisse de 12,8% des recettes des taxes intérieures de consommation (TIC), combinée au recul de 9,1% des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), notamment, celles afférentes à la TVA à l'importation (-15,7%).

Quant aux droits d'enregistrement et de timbre, ils se sont repliés de 20,1% au cours des neuf premiers mois de l'année 2020. De leur côté, les recettes des droits de douane se sont diminuées de 6,1%.

Concernant les dépenses budgétaires, elles ont légèrement baissé de 0,5% à fin septembre 2020, pour atteindre 209 milliards de dirhams, incorporant une hausse sensible des dépenses ordinaires, compensant ainsi le recul des dépenses d'investissement et l'augmentation de l'excédent des Comptes Spéciaux du Trésor (CST).

Pour ce qui est des dépenses ordinaires, elles se sont comptabilisées, à fin septembre 2020, à près de 175,6 milliards de dirhams, en accroissement de 5,6% en glissement annuel. Cette évolution est le résultat d'un effet combiné de l'augmentation des dépenses des biens et services (une hausse de 6,5% des dépenses de personnel et une hausse de 9,5% des dépenses des autres biens et services) et des charges de la dette (+0,7%), ainsi que du recul des dépenses de compensation (-5,8%).

En outre, les dépenses d'investissement ont connu une contraction de 6,7% pour s'établir à près de 43,9 milliards de dirhams contre 47 milliards de dirhams à fin septembre 2019. Il y a lieu de noter que les opérations des CST ont dégagé, à fin septembre 2020, un solde positif de 10,4 milliards de dirhams contre 3,2 milliards de dirhams un an auparavant, tenant compte d'un solde de 8 milliards de dirhams au titre du compte Fonds Spécial de Gestion Covid-19.

S'inscrivant en ligne avec les Hautes Orientations Royales contenues, notamment, dans le Discours du Trône du 29 juillet, le Projet de Loi de Finances 2021 a pour objectifs prioritaires la mise en œuvre du plan de relance de l'économie nationale, la généralisation de la couverture sociale et l'institution de l'exemplarité de l'Etat et l'opérationnalisation de la rationalisation de sa gestion.

En termes de perspectives, l'exercice de prévision pour l'année 2021 table sur une amélioration de la situation sanitaire au Maroc et dans le monde, favorisant l'ouverture des frontières internationales et un regain progressif de la confiance des ménages et des investisseurs. A cet égard, les projections économiques au titre de l'année 2021 sont fondées sur un cours moyen du Brent aux alentours de 50 dollars le baril et une parité euro-dollar de 1,13 en 2021. Elles se basent également sur une production céréalière de 70 millions de quintaux en 2021, conjuguée à une consolidation des performances des autres cultures et de l'élevage et un redressement graduel de l'activité sectorielle mais différencié selon les secteurs. Sur la base de ces hypothèses, l'économie nationale devrait enregistrer un rebond du PIB, en volume, de 4,8% en 2021 compte-tenu, notamment, de l'effet de base et de l'augmentation de la valeur ajoutée agricole et de celle non agricole de 11% et de 3,8% respectivement.

Les prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat, au titre de l'année 2021, devraient, ainsi, se traduire par un déficit budgétaire de 6,5% du PIB hors privatisation, en allègement de près de 1 point du PIB par rapport à la LFR 2020.